

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/8

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Crankalicious Rotorrisimo
----------------	---------------------------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU21] Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs); [PC35] Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-produits à base de solvants); [AC1] Véhicules;
-------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Dodo Juice Limited
Adresse	Unit 10 Golds Nurseries Business Park Jenkins Drive Elsenham Bishops Stortford CM22 6JX UK
Web	www.dodojuice.com
Téléphone	+44(0)1279 813222
Adresse e-mail de la personne compétente	factory@dodojuice.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 1999/45/CE	F; R11 Xn; R65 Xi; R36/38 N; R51/53 R67 Symboles: F: Facilement inflammable. Xn: Nocif. N: Dangereux pour l'environnement.
Risques majeurs	Facilement inflammable. Irritant pour les yeux et la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
2.1.2. Classification - CE 1272/2008	Flam. Liq. 2: H225; Asp. Tox. 1: H304; Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H336; Aquatic Chronic 2: H411;

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Prévention	Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage// antidéflagrant. P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Conseil de prudence: Intervention	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ savon. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ /en cas de malaise. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique sec, Mousse pour l'extinction.. P391 - Recueillir le produit répandu.
Conseil de prudence: Stockage	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Hydrocarbons, C7-C9 isoalkanes			921-728-3		70 - 80% F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53 R67		
Isopropanol	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7		20 - 30% F; R11 Xi; R36 R67		
Ethylene glycol monobutyl ether	603-014-00-0	111-76-2	203-905-0		0.5 - 1% Xn; R20/21/22 Xi; R36/38		

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Hydrocarbons, C7-C9 isoalkanes			921-728-3		70 - 80%	Flam. Liq. 2: H225; Asp. Tox. 1: H304; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H336; Aquatic Chronic 2: H411;	
Isopropanol	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7		20 - 30%	Flam. Liq. 2: H225; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H336;	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	(Se) rincer abondamment la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête, nausées et vomissements.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer : Irritation cutanée et dermatite.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. danger par aspiration.
-----------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Oxydes de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Ne PAS utiliser de jet d'eau.
--	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Facilement inflammable. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Les vapeurs peuvent se répandre sur une distance importante puis remonter vers la source d'ignition.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié. Éliminer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers une zone sûre. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Utiliser un équipement anti-explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethylene glycol monobutyl ether	VME ppm: 25 VLE ppm: - Observations: * FT No: 76	VME mgm3: 120 VLE mgm3: - TMP No: 84
Isopropanol	VME ppm: - VLE ppm: 400 Observations: - FT No: 66	VME mgm3: - VLE mgm3: 980 TMP No: 84

DNEL: Dose dérivée sans effet.

Exposure Pattern - Workers

Hydrocarbons, C7-C9 isoalkanes	Long-term - inhalation - Systemic effects 2035 mg/m ³ Long-term - dermal - Systemic effects 773 mg/kg
--------------------------------	---

Exposure Pattern - General population

Hydrocarbons, C7-C9 isoalkanes	Long-term - inhalation - Systemic effects 608 mg/m ³ Long-term - dermal - Systemic effects 699 mg/kg Long-term - oral - Systemic effects 699 mg/kg
--------------------------------	---

8.2. Contrôles de l'exposition



Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.
Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires.
Protection de la peau - Protection des mains	Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).
Protection respiratoire	Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Violet
Odeur	Perceptible
Point d'ébullition	90 - 150 °C
Point d'éclair	7 °C
Taux d'évaporation	1.6 g/min
Limite d'explosivité, supérieure	6.3 %
Limite d'explosivité, inférieure	0.7 %
Pression de vapeur	10000 Pa
Densité de vapeur	1 g/cm ³
Densité relative	0.74 (H ₂ O = 1 @ 20 °C)
Température d'auto-ignition	200 °C
Viscosité	7 sec. 3 mm (ISO 2431)
Solubilité	Insoluble dans l'eau

9.2. Autres informations

COV (composants organiques volatiles)	740 g/l
---------------------------------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Se reporter à la section below pour de plus amples informations.
--	--

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Combustible liquid. Garder à l'écart de toute matière incompatible.
--	---

10.4. Conditions à éviter

	Chaleur, étincelles et flammes nues.
--	--------------------------------------

10.5. Matières incompatibles

	Agents oxydants puissants.
--	----------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations. La combustion produit des fumées nauséabondes et irritantes.
--	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet de sensibilisation signalé.
mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet mutagène signalé.
cancérogénicité	Aucun effet carcinogène signalé.
Toxicité reproductive	Aucun danger important.
danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Exposition répétée ou prolongée	Peut provoquer un dégraissage de la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.

11.1.4. Informations toxicologiques

Crankalicious Rotorrisimo	Par inhalation chez le rat CL50/4 h: LC50>21mg/l(vapour) Voie dermique chez le lapin DL50: LD50>2000mg/kg	Voie orale chez le rat DL50: LD50>5000mg/kg
Ethylene glycol monobutyl ether	Par inhalation chez le rat CL50/4 h: 2.4mg/l	Voie orale chez le rat DL50: 470mg/kg
Isopropanol	Voie orale chez le rat DL50: 5500mg/kg	Voie dermique chez le lapin DL50: >2000mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Crankalicious Rotorrisimo	Daphnies CE50/48h: 2.4 mg/l Poisson CL50/96h: 18.4 mg/l	Algues CI50/72h: 29 mg/l
Ethylene glycol monobutyl ether	Daphnies CE50/48h: 1000 mg/l	Poisson CL50/96h: 1700.0000 mg/l
Isopropanol	Algues EC50/72h: >1000mg/l Bactéries CE10/18h: 5175mg/l	Daphnies CL50/24h: >1000mg/l Ide mélanote CL50/48h: >100mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Immiscible dans l'eau. S'évapore facilement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT no. vPvB no.

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

Élimination du conditionnement

Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Pictogrammes de danger



14.1. Numéro ONU

UN3295

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C7-C9 isoalkanes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	3
Risque supplémentaire	-
IMDG	3
Risque supplémentaire	-
IATA	3
Risque supplémentaire	-

14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	Yes
Polluant marin	Yes

ADR/RID

N° Id danger:	33
Tunnel Category	(D/E)

IMDG

Code EmS	F-E S-D
----------	---------

IATA

Instructions de conditionnement (Cargo)	364
Quantité maximale	60 L
Instructions de conditionnement (Passager)	353
Quantité maximale	5 L

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai
------------	---

Crankalicious Rotorrisimo

Révision 0

Date de révision 2016-08-23

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible.

SECTION 16: Autres informations**Autres informations**

Texte des phrases de risques présentées en Section 3	R11 - Facilement inflammable. R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau. R36 - Irritant pour les yeux. R38 - Irritant pour la peau. R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Texte des mentions de danger présentées en Section 3	Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Teneur maximale en COV	740 g/l.

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.